



L'abus des ruptures conventionnelles : une question en suspens devant le Conseil de Prud'hommes de BORDEAUX.

publié le **02/10/2009**, vu **2695 fois**, Auteur : [Michèle BAUER, Avocat Bordeaux](#)

Le Conseil de Prud'hommes est saisi pour annuler plusieurs ruptures conventionnelles qui apparaissent abusives.

En juin 2009, une Société d'assistance aéronautique et aérospatiale adresse une lettre à 75 salariés pour leur proposer une mutation dans la région toulousaine.

La cause de cette mutation serait en réalité, une perte d'un contrat de sous-traitance...

30 des salariés refusent cette mobilité.

La Société propose alors une rupture conventionnelle tout d'abord à 5 salariés puis à 9 autres salariés.

L'administration refuse d'homologuer certaines ruptures qui sont arrivées hors délais.

Le Conseil de Prud'hommes de Bordeaux est saisi de 7 ruptures conventionnelles qui ont été homologuées. Les salariés reviennent sur leur accord à cette rupture et sollicitent la requalification de la rupture conventionnelle en licenciement économique.

Il apparaît qu'en l'espèce la rupture conventionnelle a été utilisée pour éviter de suivre la procédure du licenciement économique collectif (avec tous ces avantages, notamment le PSE)!

Source [Actuel Avocat](#).